LOGE ÉCOSSAISE CHAPITRALE

DES HOSPITALIERS FRANÇAIS.

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b3188734x

LOGE ÉCOSSAISE CHAPITRALE

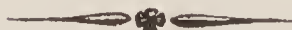
DES

HOSPITALIERS FRANÇAIS.

PROCÈS-VERBAL

DE LA FÊTE D'ORDRE

CÉLÉBRÉE LE 28 JANVIER 1841.



PARIS.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,

RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

1841


WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

LOGE ÉCOSSAISE

CHAPITRALE

DES HOSPITALIERS FRANÇAIS.

PROCÈS-VERBAL

DE LA FÊTE D'ORDRE

CÉLÉBRÉE LE 28 JANVIER 1841.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices des très-illustres et très-puissants souverains grands inspecteurs généraux, protecteurs, chefs et vrais conservateurs de l'ordre, 33e et dernier degré du rite écossais ancien accepté, composant le Suprême-Conseil pour la France et ses possessions.

Sous la voûte céleste et le point vertical du zénith, par le 48° 50′ 14″ de latitude nord, et 0 de longitude du grand méridien de France (Orient de Paris), la respectable loge *les Hospitaliers Français* a réuni ses ouvriers dans un lieu très-fort, très-couvert et très-éclairé,

où règnent le mystère, la sagesse, la tolérance et l'amitié, le 5me jour de la lune appelée *Schebat,* an de la vraie lumière 5840 (28 janvier 1841, ère vulgaire).

Les travaux de ce jour sont particulièrement consacrés à la célébration de la fête d'ordre du solstice d'hiver, et pour donner à cette fête toute la splendeur nécessaire, le temple a pris un aspect tout-à-fait en rapport avec le sujet qui réunit dans son sein les vrais enfants de la lumière. Il a été aussi arrêté que dans cette séance solennelle le très-illustre frère comte de Chabrillan, membre du Suprême-Conseil de France, serait installé en qualité de premier membre de la colonne d'honneur, titre que cet illustre frère a accepté, lorsqu'au nom de la loge il lui a été offert.

Des invitations particulières ont été adressées au très-illustre et prince souverain grand commandeur, duc de Caze, au très-illustre frère Guiffrey, grand trésorier du saint empire, et à tous les illustres membres du Suprême-Conseil.

Midi plein, les travaux sont ouverts au 1er degré symbolique par le très-cher frère Benezech, 18e, vénérable.

La colonne du sud est confiée au très-respectable frère Deguernel, 18e, premier surveillant, et celle du nord au très-respectable frère Dumont, 18e, deuxième surveillant.

Le très-cher frère Deshayes, 3e degré, en l'absence du très-respectable frère Berthet, 18e, orateur, occupe la tribune, ayant devant lui les tables de la loi.

Le très-respectable frère Arnoult, 18e, secrétaire, tient le burin pour tracer les travaux du jour.

Les autres officiers dignitaires sont à leurs postes. Tout étant disposé pour maintenir la sûreté des travaux, le vénérable accorde la parole au frère secrétaire, pour donner lecture de la planche tracée de la dernière séance.

Sur les conclusions favorables du frère orateur, cette planche tracée est adoptée sans qu'aucune erreur y ait été signalée.

Les maîtres des cérémonies annoncent qu'un grand nombre de frères visiteurs attendent dans les parvis du temple le moment d'être introduits.

Après s'être fait assurer de leurs titres et degrés maçonniques, le vénérable donne l'ordre de les admettre aux travaux. Cet ordre ayant été exécuté, ces respectables frères prennent place sur les colonnes, ou viennent siéger à l'Orient. Parmi ces derniers on remarque les très-excellents et parfaits frères Albert Montémont et Wirth, 30es degrés.

Le vénérable donne ensuite connaissance à l'atelier : 1° d'une planche du très-illustre souverain grand commandeur, ainsi conçue :

24 janvier 1841.

« Je voudrais pouvoir me rendre à l'invi-
» tation que l'atelier des *Hospitaliers Fran-*
» *çais* vous a chargé de me faire ; mais ma
» santé ne me le permet malheureusement pas.

» Je vous prie d'être l'interprète de mes re-
» grets auprès de nos frères, et de les agréer
» vous-même, avec l'expression de la consi-
» dération distinguée

» De votre dévoué frère.

» *Signé :* Duc de Caze. »

2° D'une planche du très-illustre frère comte de Chabrillan, ainsi conçue :

23 janvier 1841.

« Arrivé avant-hier à Paris, j'ai reçu hier
» le balustre du très-cher frère Benezech, et
» je m'empresse de lui répondre que je serai
» fort heureux d'être le jeudi, 28 courant, aux
» ordres de l'atelier qu'il représente.
» Je le prie de me faire adresser une con-
» vocation, et de m'indiquer l'heure pour que
» je sois exact.
» En attendant que j'aie le plaisir de le voir
» et de le remercier de vive voix, je lui renou-
» velle l'expression de tous les sentiments qu'il
» sait bien que je lui porte.

» Son dévoué frère et serviteur,

» Le souverain grand inspecteur général,

» *Signé :* Jules de Chabrillan, 33ᵉ. »

3° D'une planche du très-illustre frère Guiffrey, ainsi conçue :

23 janvier 1841.

« Vous donner la preuve de mon bonheur » lorsque je suis au milieu de mes frères, sera » le but de tous mes efforts ; aussi m'empres- » serai-je de vous déclarer que je suis tout » disposé à me rendre à la bienveillante in- » vitation que vous voulez bien me faire, si » aucun empêchement absolu ne s'y oppose.

» Votre bien dévoué frère,

» *Signé :* GUIFFREY.»

4° D'une planche du très-illustre frère Juge, officier du Grand-Orient de France :

Paris, 25 janvier 1841.

« Très-chers frères,

» J'ai reçu la planche d'invitation que vous » avez bien voulu m'adresser pour votre te- » nue du 28 ; je ne puis y assister. Grand » maître du Conseil des Kadosch de *la Clé-* » *mente Amitié,* il me faut ce soir même me » rendre au Grand-Orient de France, pour y » soutenir le bien jugé du conseil, à l'égard » de l'un de ses membres. J'en éprouve d'au- » tant plus de regrets que vous annoncez la » présence dans votre sein, pour ce jour, de » Maçons que j'estime, et notamment du très- » illustre frère comte Jules de Chabrillan, » auprès duquel je vous prie d'être mon in- » terprète.

» Du reste, si vous voulez bien le permet-
» tre, le porteur de la présente, qui est em-
» ployé au *Globe*, recueillera quelques notes
» et vous demandera les discours prononcés,
» pour les publier dans le journal.

» Agréez, etc.

» *Signé :* JUGE, 33e.»

5° Et enfin, des planches adressées par plusieurs membres de l'atelier, qui s'excusent de ne pouvoir assister aux travaux du jour, retenus qu'ils sont par des occupations civiles.

Immédiatement après la lecture de ces planches, dont l'insertion au procès-verbal a été ordonnée, le frère gardien annonce que le très-illustre frère comte de Chabrillan est à l'entrée du temple; cette annonce ayant frappé les trois points du triangle, le vénérable fait prendre les dispositions d'usage, et après avoir fait ouvrir les portes qui conduisent au parvis, il descend les degrés de l'enceinte sacrée, précédé de la bannière, et suivi de frères armés de glaives et munis d'étoiles; il offre à cet illustre frère le maillet, signe du commandement, et le glaive, emblème de la puissance. Cet illustre frère, conduit par une nombreuse députation, est guidé vers l'Orient, en passant sous une voûte d'acier le plus pur. Arrivé au pied du trône, il dépose l'épée sur l'autel et insiste pour que le vénérable reprenne le maillet, qu'il n'a, dit-il, accepté que momentanément.

Après avoir exprimé au très-illustre frère

comte de Chabrillan toute la joie qu'éprouvent les ouvriers de l'atelier en le voyant venir prendre part et s'associer à leurs travaux, le vénérable fait usage du commandement qui lui est rendu en ordonnant un triple *houzzai* pour saluer la venue de cet illustre frère.

Cette batterie est exécutée avec le plus vif enthousiasme.

L'illustre frère y répondant, témoigne tout le plaisir qu'il ressent de se trouver au milieu de ses frères, et se sert des mêmes moyens pour les remercier.

L'atelier voulant donner une marque de respect à cet illustre frère, ne couvre pas sa batterie.

Une députation de la respectable loge *les Philanthropes réunis*, orient de Paris, présidée par son vénérable, le frère Huch, est ensuite annoncée; elle est introduite avec les formalités voulues par les réglements, et vient se ranger entre les deux colonnes.

Le vénérable témoigne à cette députation tout le plaisir que la loge éprouve en cette circonstance, la remercie de cette marque d'amitié, et fait applaudir à sa présence dans le temple.

Le respectable frère Huch, après avoir exprimé, au nom de la députation, toute la satisfaction qu'il ressent de cet accueil fraternel, commande et fait exécuter une triple batterie en signe de remerciement.

Les applaudissements étant couverts, le vénérable ainsi que l'étendard de la loge qu'il a la faveur de présider sont conduits à l'Orient,

et les autres frères de la députation sont placés sur les colonnes.

A peine ce cérémonial est-il terminé, que les maîtres des cérémonies annoncent l'arrivée du très-illustre frère Guiffrey, grand trésorier du saint empire. Aussitôt les colonnes s'ébranlent, et tous les honneurs dus à son degré et à son titre d'officier du Suprême-Conseil lui sont rendus.

Dans une allocution sincèrement exprimée, le vénérable le félicite de voir une lumière si vive venir briller au milieu des ouvriers soumis encore à sa direction.

« Venez, très-illustre frère, ajouta-t-il, venez nous aider dans la pénible tâche que nous avons entreprise ; venez, par vos conseils, nous marquer les traces que nous devons suivre pour arriver au but que nous nous proposons ; venez porter le jour dans le sentier qui conduit à la science de la vie, sentier que nous ne parcourons qu'à tâtons, tant il est encore obscur pour nous ; et les membres de cet atelier, heureux de vous suivre dans la route que vous leur indiquerez, vous en témoigneront sans cesse et leur reconnaissance et leur vive gratitude. »

Le très-illustre frère Guiffrey, avec la bienveillance qui le caractérise, exprime à la loge toute l'amitié qu'il éprouve pour elle, et termine en regrettant que ses occupations le privent d'assister aujourd'hui jusqu'à la fin des travaux.

Il couvre ensuite la batterie qui avait été tirée en sa faveur.

Cet illustre frère ayant pris place à l'est, tout rentre dans l'ordre accoutumé.

Le vénérable, après avoir consulté les illustres membres du Suprême-Conseil qui siégent à l'Orient, donne connaissance à l'atelier d'une circulaire qui lui a été adressée par le très-illustre frère Escodeca, 33ᵉ, représentant du Suprême-Conseil de France à l'orient de Bordeaux; cette circulaire, qui dément les prétendues négociations qui auraient eu lieu entre cet illustre frère et le frère *Pedro de Lazaro y Martin*, se disant le grand maître du Grand-Orient national d'Espagne, siégeant à Lisbonne, à l'effet d'établir une alliance entre ce Grand-Orient et le Suprême-Conseil de France, et qui démasque les impostures de ce frère, est remise entre les mains du frère archiviste, pour être déposée aux archives de la loge, afin d'y avoir recours au besoin.

Les travaux étant parvenus à ce point, et l'orateur ayant requis l'installation des nouveaux officiers dignitaires, le vénérable faisant droit à ce réquisitoire, fait conduire dans le parvis du temple le très-respectable frère Rétif de la Bretonne, et annonce qu'il va procéder à l'installation du vénérable élu pour l'exercice 5841.

Aussitôt la voûte d'acier se forme; le vénérable, conduit par un maître des cérémonies, descend du trône et s'avance sous cette voûte par les trois pas d'apprenti, tandis que le nouveau vénérable, accompagné de la dépu-

tation qui a été le recevoir à la porte du temple, est dirigé vers l'Orient, par un autre maître des cérémonies, en parcourant la même voûte. Arrivé au point central, l'ex-vénérable donne au nouveau le signe d'apprenti, les attouchements et mots sacrés des trois premiers degrés, et enfin le mot de vénérable; après quoi, lui présentant la main, il le conduit lui-même au pied du trône et lui adresse l'allocution suivante :

« Très-respectable frère,

» Il serait superflu de vous parler des devoirs d'un président d'atelier : mieux que moi vous les connaissez, mieux que moi vous savez en quoi consiste la direction morale, matérielle et intellectuelle d'une loge; aussi, en vous appelant de nouveau à leur tête, les membres de la loge des *Hospitaliers français* ont-ils voulu récompenser en vous le Maçon zélé, intelligent, dont tous les efforts ont constamment tendu vers la prospérité de l'ordre. L'atelier espère que, comme par le passé, vous continuerez à le diriger avec le même zèle et la même activité, et que tous vos actes ne seront basés que sur la justice.

» Quant à moi, mon frère, je dépose sans regrets entre vos mains ce maillet, trop lourd pour mes forces, ce maillet que je n'avais accepté qu'afin de maintenir dans cet atelier la régularité dont on voulait un instant s'écarter, persuadé que c'est dans la régularité des travaux que gît la prospérité d'une

loge ; mais qu'il me soit permis de dire aussi qu'il est bien difficile de faire au gré de tous, et je sais maintenant par expérience que ce qui est juste pour les uns ne l'est pas toujours pour les autres, surtout lorsque l'égoïsme vient se ruer contre les actes *que l'humanité et la bienfaisance commandent, et que la fraternité ordonne.*

» Maintenant, très-respectable frère Rétif de la Bretonne, vous jurez de maintenir dans cette respectable loge, l'union, l'amitié et l'harmonie ; d'habituer vos frères, par votre exemple, à l'accomplissement de tous leurs devoirs; de les diriger, par une solide instruction et avec toutes les précautions nécessaires, vers le développement progressif de leur âme et de leur intelligence, afin qu'initiés à la science de la vie, ils puissent se dire des hommes libres et de bonnes mœurs, et que la respectable loge des *Hospitaliers Français* obtienne, par la régularité de ses travaux et la pureté de ses principes, la sympathie de tous les véritables Maçons. Pour assurer ce résultat, vous jurez d'observer et de faire observer les réglements généraux, les décrets du Suprême-Conseil et les réglements particuliers de cette respectable loge ; de vous opposer de tout votre pouvoir à toute infraction, changement ou innovation contraires à l'esprit maçonnique; de faire respecter par tous la hiérarchie des degrés du rite; de n'oublier jamais que vous n'êtes que le premier parmi vos égaux, et que vos pouvoirs sont momentanés, afin de ne faire sentir dans aucun cas que vous êtes supérieur aux autres,

parceque, si vous avez été choisi pour conduire des hommes, c'est qu'on a cru que vous possédiez toute la sagesse qu'exige la haute fonction à laquelle la confiance de vos frères vous a élevé.»

Le très-respectable frère Rétif de la Bretonne ayant prêté ce serment, l'ex-vénérable descend du trône, lui remet la clef de la loge, les constitutions, le décore du cordon de sa dignité, et le proclame par trois fois vénérable de la respectable loge des *Hospitaliers Français*, et par trois fois les voûtes du temple retentissent des plus vives acclamations.

Après lui avoir donné le baiser d'amitié, l'ex-vénérable le conduit au trône et prend place à sa droite.

Le silence ayant succédé à l'écho du plus vif enthousiasme, le nouveau président s'exprime ainsi :

« Mes frères,

« Etant appelé de nouveau à diriger, comme premier parmi mes égaux, les colonnes de ce respectable atelier, je sens renaître, avec les difficultés de ma nouvelle mission, tout ce que la renaissance et le devoir m'imposent.

» Comme par le passé, j'ai besoin de votre indulgence; comme par le passé, je compte sur le concours du bien aimé frère auquel je succède et sur celui de tous les officiers qui doivent me seconder dans l'exercice qui va commencer.

» *Hospitaliers Français*, le dix-neuvième anniversaire s'est écoulé dans le calme le plus parfait, dans l'observation des devoirs mutuels, dans l'échange de cette amitié loyale et sincère.

» Jusqu'ici vous avez prouvé que dans une classe issue de la souche plébéienne gisait, comme dans d'autres, cet amour des vertus, cette sympathie pour le malheur, cette franchise dans les actes, cet élan généreux pour le mérite, et cette stoïcité dans la foi promise.

» Jusqu'ici vous avez marché dans la voie silencieuse de la paix et de l'harmonie : pour des profanes, votre conduite serait le sujet d'une orgueilleuse ostentation; pour vous, mes frères, ce n'est que la réalisation d'un devoir, et rien de plus.

» Aussi, la composition de votre atelier n'a-t-elle pas besoin d'éloge, il ne lui manque que la volonté d'action pour augmenter son bien-être, et l'observance de ses réglements pour assurer sa durée. Que chacun de nous soit soumis à la loi, suive ce qu'elle lui prescrit, et soit avare des innovations futiles ; qu'il se garde aussi d'étouffer le généreux élan du progrès civilisateur, et surtout, qu'il n'oublie pas qu'un lien sacré lie tous les enfants de la veuve ; que toute arrière pensée, tout sentiment de rivalité, de jalousie ou d'ambition, doit disparaître en franchissant le seuil du temple élevé à la gloire du Grand Architecte, et dédié à l'unité fraternelle, source inépuisable de la véritable félicité.

» Le passé n'est plus, mes frères, et déjà le

présent s'enfuit avec une effrayante rapidité. Hâtons-nous donc, à l'exemple de nos pères, de perpétuer en ce jour cette fête des regrets de l'ère ancienne, en attendant qu'il nous soit permis *d'entonner l'hymne de la reconnaissance*, en commémoration d'un avenir auquel toute la nature aspire comme nous.

» En cet instant, mes frères, recevez, dans mon trio d'acclamation, la gratitude toute fraternelle de celui qui ne saurait vous exprimer tout ce qu'éprouve son cœur dans ce jour, qui ne s'effacera jamais de sa mémoire. » Ici le vénérable, assisté du maître des cérémonies, ranime les voûtes du sanctuaire, qui, par respect, restent dans le mutisme du devoir ; alors le président continue : « Naguère, la présence du Nestor de la Maçonnerie, de notre bon vénérable d'honneur le comte Muraire, était à la fois, pour la respectable loge chapitrale des *Hospitaliers Français*, qu'il avait surnommée sa fille bien-aimée, un jour de fête, un jour de bonheur !

» Après un long et pénible veuvage, la respectable loge, voulant perpétuer dans le vénéralat honoraire la mémoire du mentor qu'elle n'oubliera jamais, avait décidé dans son intérieur, qu'il serait fait hommage au premier frère du Suprême-Conseil qui répondrait à la convocation faite à ce sénat, le seizième jour de la lune de Sivan, 17 juin 1840, du titre que, par reconnaissance, la respectable loge désirait voir revivre. L'illustre frère comte Jules de Chabrillan ayant comblé le vœu de cet atelier, le choix fut consommé ; mais des

motifs puissants paralysèrent nos désirs, et pour nous dédommager d'une entrave imprévue, l'illustre frère voulut bien, par modestie sans doute, accepter le simple titre de premier frère de la colonne d'honneur, et cet heureux jour, destiné à son installation, sera doublement pour nous un sujet de joie, puisqu'il nous procure l'insigne faveur et le concours de très-chers et bien aimés frères. »

Le maillet de l'est après avoir répété trois fois l'annonce de l'installation, reproduite par ceux des colonnes du sud et du nord, le vénérable proclame l'illustre frère de Chabrillan premier frère de la colonne d'honneur de la respectable loge, puis lui adresse l'allocution suivante :

« Très-illustre frère, nous espérons retrouver dans vos conseils, vos hautes lumières, le Maçon que toute la grande famille regrette. Puissions-nous aussi répondre à l'élan fraternel qui vous conduit vers nous, comme vous êtes en droit de le désirer des *Hospitaliers Français*, qui, tous, j'ose le garantir, rivaliseront de zèle, afin d'être toujours dignes de l'illustre frère qui s'associe à leur destinée, et que nous allons saluer comme il le mérite, par les nombres, signes, et acclamations connues de tous les Maçons du globe. »

A peine cette annonce est-elle répétée sur les colonnes du sud et du nord, qu'un triple *houzzai* d'applaudissements couvrent la voix

qui les provoque, et semblent témoigner dans leur ensemble le plaisir et le respect que chaque frère éprouve individuellement pour le nouveau membre qui descend sur le niveau de l'égalité maçonnique.

Une brillante improvisation du très-illustre frère de Chabrillan, et le baiser fraternel qu'il donne, au nom de la respectable loge qu'il remercie, à celui qu'elle a choisi pour la représenter, achèvent de mettre le comble à la satisfaction générale.

Le vénérable fait connaître qu'il va continuer l'installation des officiers dignitaires, et invite le maître des cérémonies d'accompagner au pied de l'autel les respectables frères Deguernel et Dumont, pour y renouveler leur obligation, comme premier et deuxième surveillants de la respectable loge.

Ces formalités remplies, un triple *houzzai* en sanctionne la teneur; les respectables frères, après avoir fait connaître la gratitude qu'ils éprouvent, répondent à la respectable loge avec les mêmes armes, qui, sur l'invitation du vénérable, sont couvertes aussitôt par un éclat plus sonore. Le très-cher frère secrétaire continue l'appel, et les frères Reboulleau, Beaux, Morel, Lemart, Poizat, Soupirot, Leclerq, Langlois, Landais, Guilloir jeune, Sainte-Beuve et Pigrenet, après avoir reçu du vénérable frère Rétif de la Bretonne les instructions et exhortations toutes paternelles, prêtent leurs obligations, qui sont reçues au nom de l'atelier, qui applaudit, et couvre ensuite la batterie des respectables frères qui sont con-

duits par les maîtres des cérémonies aux places indiquées pour l'orateur, le secrétaire, l'hospitalier, le grand expert, le député, garde des sceaux et archives, ordonnateur des banquets, préparateur, couvreur, etc., etc. Attendu l'absence motivée des autres dignitaires, le vénérable ajourne leur installation jusqu'à ce qu'il leur soit permis de répondre.

La parole étant donnée au respectable frère Benezech, ex-vénérable, il fait connaître à l'atelier le rapport qu'il a dressé sur l'exercice 5840, qui vient de s'écouler.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 5840, PAR LE FRÈRE BENEZECH, EX-VÉNÉRABLE.

« Mes très-chers frères :

» En venant vous rendre compte des travaux que la respectable loge des *Hospitaliers Français* a menés à fin pendant l'année qui vient de finir, je cède à une intention toute louable, celle de vous présenter le plus succinctement possible le tableau des ouvrages que vous avez exécutés, et vous dire que chacun de vous a constamment montré ce zèle, cette persévérance et ces lumières qui constituent le vrai maçon.

» Le choix des profanes présentés a été une œuvre de discernement; l'un d'eux pourtant a donné lieu à un surcroît de scrupuleuses informations, et n'a pas été accepté; mais ici le présentateur avait été abusé par un tiers non

Maçon, et en le proposant à l'initiation, il comptait sur votre zèle pour aller vous enquérir de sa moralité ; en un mot, ce profane lui était tout-à-fait inconnu.

» Il est à propos d'observer aux frères qu'avant de proposer un candidat, ils doivent le connaître parfaitement, non seulement pour ne pas l'exposer à un refus qui peut devenir quelquefois humiliant, mais encore pour ne pas faire admettre dans la loge un frère que l'on pourrait, par la suite, ne pas estimer.

» Des admissions faites par vous pendant l'année 5840, il résulte que seize anneaux de plus sont venus s'ajouter à la chaîne maçonnique. Seize membres ont augmenté notre famille, et tout fait présager déjà que ces nouveaux frères vous suivront avec succès dans la carrière que vous parcourez.

» Un frère, enfant de la loge, que des affaires privées et le départ de l'Orient, avaient obligé de donner sa démission, est rentré depuis peu au giron maternel ; son retour nous a comblés de joie, et sa réaffiliation á donné un ouvrier de plus, un ouvrier sur lequel vous pouvez compter.

» Quelques radiations sont venues attrister la loge ; vous avez été obligés de faire l'application de l'article de votre réglement concernant les frères en retard de leurs cotisations, persuadés que c'est de la stricte observation des lois que ressort la durée des ateliers : quand la loi est appliquée avec justice, celui qu'elle atteint se courbe et se tait...

» Vous avez montré, mes frères, que non seulement vous saviez vous exciter mutuellement aux actions vertueuses, mais encore que vous saviez les récompenser. L'un de vous, que de hautes qualités distinguent, a reçu de vos mains un prix de vertu. Gloire vous soit rendue, mes frères! c'est en les récompensant que l'on encourage les bonnes actions; le frère Arnoult aura des imitateurs.

» La composition de quelques loges du rite ne vous ayant pas paru suffisante pour apporter dans leurs travaux les lumières nécessaires, une proposition d'une haute portée avait été faite et adoptée par vous. Puisque quelques ateliers abondent en frères instruits, disiez-vous, tandis que quelques autres en sont presque privés, ne pourrait-on pas réunir en faisceau ces lumières éparses, afin qu'elles puissent rejaillir sur tous? Une commission fut nommée, cette commission se présenta chez toutes les loges du rite et leur proposa d'avoir en commun une réunion mensuelle, qui serait entièrement consacrée à l'instruction. Cette proposition fut favorablement accueillie; mais au moment de la mettre à exécution, un arrêté de la commission administrative du Suprême-Conseil vint nous interdire le droit de nous réunir en commun, en vertu de l'art. II du traité d'union, ainsi conçu :

« L'alliance intime et la confédération des
» puissances contractantes s'étend nécessai-
» rement, sous leurs auspices, aux associa-

» tions, aux ateliers maçonniques et à tous
» vrais Maçons de leurs obédiences et juri-
» dictions respectives; en conséquence, il ne
» pourra être formé entre ces diverses asso-
» ciations ou ces divers ateliers aucune affi-
» liation ou confédération particulière, à peine
» d'irrégularité et de nullité, sans préjudice
» des autres peines disciplinaires, qui seront
» appliquées aux contrevenants, conformé-
» ment aux lois de l'ordre. »

» Cet article pouvait-il nous atteindre? je ne le pense pas, ne devant, selon moi, s'appliquer qu'aux ateliers de différentes juridictions qui voudraient s'affilier ou se confédérer, mais non pas à ceux d'une même juridiction.

» Vos actes de bienfaisance ont été nombreux ; beaucoup de malheureux ont été soulagés par vous ; je regrette de ne pas pouvoir vous présenter le tableau des recettes et dépenses de la caisse hospitalière : vous en connaissez le motif, et je pense être approuvé par vous tous si je couvre du manteau de la fraternité la cause qui empêche la présentation de ce compte.

» Le cri de détresse jeté par les victimes de l'inondation du Rhône est venu se faire entendre à la porte de votre temple ; vous y avez fraternellement répondu, votre humanité ne s'est point démentie ; comme toujours le malheur a été secouru.

» Vos finances, mes frères, sont en voie de prospérité, grâce à une sage direction, et ici, mes frères, je suis loin de m'adresser cette

louange, car depuis la composition de votre conseil, le vénérable est celui à qui cette louange peut le moins s'adresser. Votre dernier arrêté des comptes a produit un restant en caisse, tant en espèces qu'en récépissés, de 10,024 fr. 70 c.

» Je m'arrête, mes frères: Persévérez dans le bien ; donnez toujours des exemples à suivre; que le mot de Maçon ne soit jamais pour vous un mot vide de sens; que ce mot vous rappelle sans cesse ce que vous devez à Dieu, à vos semblables, et ce que vous vous devez à vous-mêmes ; que la tolérance surtout soit mise au nombre des vertus qui vous distinguent, et loin d'imiter ceux qui voudraient, par un zèle mal entendu, mettre la discorde parmi les enfants de la grande famille, dites que tous les Maçons sont vos frères, quel que soit leur rite, quelles que soient leur couleur, leur patrie ou leur obédience. »

Ce rapport est accueilli avec la plus vive reconnaissance par l'atelier, qui en réclame l'insertion, par l'organe de son président, à l'esquisse de la présente séance.

L'ordre du jour portant *Réfutation de la circulaire du Grand-Orient de France* par le frère L. Rétif de la Bretonne, annonce à l'atelier le point des travaux.

Le respectable frère fait savoir au nombreux auditoire que l'impression des actes dont il est question ayant justement indigné les membres de la grande famille, que le désir bien naturel de connaître *la vérité* s'étant

manifesté chez tous les enfants d'Hiram, qu'il va faire donner lecture à l'atelier du rapport qui s'y trouve joint, afin de mettre tous les Maçons à même de juger sans partialité, de quel côté gît le droit, la justice, la tolérance et le bon sens.

A cet effet, le frère orateur cède son banc au respectable frère Martin, qui donne connaissance à la loge du rapport sus-mentionné, présenté à la chambre symbolique du Grand-Orient, le 22 septembre 5840. (Voyez le journal maçonnique *le Globe*, page 374, douzième livraison, 1840.) Cette lecture écoutée avec une religieuse attention, le respectable frère Rétif de la Bretonne s'énonce comme il suit.

RÉFUTATION DE LA CIRCULAIRE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE, DU 19 OCTOBRE 1840.

« Mes frères,

» J'ai toujours dit que la première qualité de l'homme policé c'est l'obéissance, qu'elle est l'unique levier de l'exécution, la boussole de toutes les entreprises, et le pivot sur lequel tourne et se déroule les destinées des sociétés et des nations.

» Plus tard, j'ajoutais à un nombreux concours de visiteurs : Frères, quels que soient votre croyance et votre Sénat, vous leur devez, comme nous devons au nôtre, obéissance et fidélité ; ainsi que nous, vous ne devez jamais oublier que vous devez aussi à tous les Maçons dignes de ce titre, cette amitié fra-

ternelle qui ne connaît pas de lignes de démarcation.

»Frères de tous les Orients, rappelez-vous que vous avez juré comme nous de combattre le sophisme, d'enseigner la morale et la vérité ; il est temps qu'elle triomphe de l'orgueilleux envahissement qui veut dominer sur la raison, et que la plus humble des prétentions l'emporte sur une rivalité que nos codes et les devoirs les plus sacrés repoussent avec justice.

» La visite que vous nous rendez, et que nous sommes flattés de recevoir, n'a-t-elle pas quelque analogie avec les rites que nous professons, et qui, comme tout acte de la vie, ne sont que des lois de convenances, lois que l'on peut comparer aux fleuves qui vont se perdre dans l'Océan ; aux divers chemins que nous avons pris pour arriver dans cette enceinte ?

» Dans cette enceinte où l'amitié nous rassemble, où la raison nous guide, la vérité nous éclaire, la morale nous modifie, la bienfaisance nous humanise, et la fraternité nous réunit.

» Dans cette enceinte, image de l'univers, où tous les hommes se comprennent, les voix, les pensées se confondent, et les connaissances s'unissent pour perfectionner notre être, et atteindre le but de nos constants et mutuels efforts.

» En reproduisant ici toute ma pensée, le vœu de mon cœur, celui du respectable atelier que je présidais, en appelant à nous comme

aujourd'hui le fraternel concours de tous les Maçons du globe; en recevant d'eux comme de vous ses expressions si sincères, si entraînantes, si précieuses à la félicité commune de la grande famille; n'était-il pas permis de croire aux Hospitaliers Français, comme à tous les Maçons, que du choc entraînant d'une aussi vive sympathie sortirait infailliblement cette *union* si ardemment désirée, si impatiemment attendue depuis le concordat de 1804?

» Je le demande, devait-on penser qu'après un inégal envahissement, on viendrait de nouveau remettre en question les interminables négociations de vingt-six années; reculer le terme apparent d'une ombrageuse rivalité, et réveiller par *un acte anti-fraternel* des susceptibilités d'aînesse et de prérogatives que l'esprit de civilisation et le temps semblaient avoir éteintes?

» Mes frères, je le dis avec le cœur navré et la rougeur sur le front, j'étais loin de penser que des hommes régissant la puissance dogmatique du Grand-Orient de France, que des Maçons chargés du haut enseignement et de la direction de l'Ordre; prêchant à tous la morale, l'union, la concorde, et devant les premiers en donner l'exemple à leurs égaux, répondraient à ces derniers comme à tous ceux qui désirent *l'union des rites: Anatèhme pour qui ne suit pas ma loi, démolition pour qui transige avec elle, excommunication à qui tolère.*

» Je sais que nous sommes tous enclins à des

penchants trompeurs, que nous sommes Maçons pour les combattre sans cesse, et que nous venons ici pour forger des fers aux vices et élever des autels à la vertu.

» Mais ce que j'ignorais, ce que je suis honteux de savoir, c'est qu'on pût oser dans l'ombre du sanctuaire, sans pudeur et sans respect pour l'Ordre, reproduire dans les temples consacrés à la plus douce harmonie une polémique d'ambition, triste parodie de l'historique de confusion du monde profane et des symptômes qui le divisent, de la soif ardente qui le dévore.

» Je l'avoue, mes frères, si l'œuvre qui vient de sortir non seulement de la plume en démence, mais de la presse du Grand-Orient, n'attaquait et n'instruisait que nous, j'aurais eu honte de relever un pareil gant, et d'entrer en lice avec celui que *le partialisme* aveugle; mais quand le mensonge imprimé, la diffamation scellée et la calomnie sont mises en vente sur les étalages publics de la famille profane, je ne dois, je ne puis plus garder un silence que vous seriez en droit de condamner sans ménagement.

» En abordant une question de droit, en relevant un tissu d'injures non méritées, je laisse à tous les Maçons le soin de juger l'auteur du défi ou celui qui le relève, de prononcer entre le pouvoir égoïste *qui prétend seul avoir droit au soleil*, et qui, contrairement au vœu de ses administrés, ne craint pas de jeter la pomme de discorde en s'étayant des cinq cents tribus qui le soutiennent et du man-

teau desquelles il se couvre pour menacer et satisfaire son intérêt personnel au détriment de tous les enfants de la veuve.

DROITS DU RITE ÉCOSSAIS.

» Vous êtes en contradiction avec l'histoire, frère Daumale, lorsque vous prétendez que l'Ecossisme est sorti de France en 1721 pour se multiplier dans d'autres climats, quand il est généralement démontré que la Maçonnerie ne fut introduite chez nous qu'en 1725, par les soins de trois frères anglais du nom de *sir Devren Walter*, le *chevalier Macqueline* et *d'Aguetti*. Que sa première tenue se tint chez Hure, traiteur, rue des Boucheries; qu'elle y germa sous le patronage de l'enthousiasme, y vécut à la remorque du bon plaisir des uns, et selon la panique capricieuse des autres; qu'enfin elle s'y acclimata grâce au généreux dévouement des adeptes qui l'avaient comprise, et malgré les mauvais vouloirs de ses persécuteurs.

» Comme vous le voyez, il est évident que c'est au sol d'Albion, au foyer britannique, que nous devons la Maçonnerie. La preuve, je la prends dans le *Précis historique de la Maçonnerie*, publié en 1829, par l'illustre frère J.-C. B., votre représentant, dit-on, près du grand-maître. Il est dit à la page 32, année 1748, « que voulant conserver le souvenir
» flatteur de la dotation que l'Angleterre avait
» faite à la France en lui donnant l'institu-
» tion maçonnique, les loges de Paris dé-

» clarent que la Grande-Loge prendra le titre
» de *Grande-Loge anglaise de France.* »

« En 1756, sous prétexte que l'introduction de différents systèmes tend à donner une fâcheuse influence à l'Ordre, la Grande-Loge fait, soi-disant, abandon du titre de *Grande-Loge anglaise*, pour ne prendre uniquement que celui de *Grande-Loge de France.*

» Mais cet abandon prétendu volontaire, loin de produire le remède efficace qu'on en attendait, ne fit qu'augmenter le nombre des mécontents ; chacun, poursuivi par le désir de domination, voulut se gouverner à sa guise, et cette turbulente résolution, dominée en sous-œuvre par les ennemis secrets de l'Ordre, cheminait vers une ruine certaine, quand 1758 vit naître l'établissement d'un Conseil de hauts grades à l'orient de Paris.

« Ici de douloureuses réflexions s'échappent
» malgré nous sur la triste manie des grades, »
poursuit l'auteur ; et après avoir tourné leur filiation en ridicule, et tonné contre eux de 1758 à 1767, sans tenir compte de ce qu'il a dit sur l'envahissement successif des 33 degrés, ce bon publiciste ne se fait pas le moindre scrupule de quitter le modeste tablier de la maîtrise pour gravir ces 33 échelons que sa plume a sapés, et que son amour-propre humain a su concilier avec elle : *tant il est vrai qu'avec le ciel il y a toujours des accommodements.*

» En 1767, ai-je dit, la Grande-Loge de France et d'Angleterre, car, il faut qu'on le sache, cette Grande-Loge anglaise, déshéritée

en 1756 du titre qu'on lui avait donné en 1743, avait à cœur de prouver un jour jusqu'à quel point peut s'étendre l'ingratitude; cependant cette même Grande-Loge, tout en conservant avec celle qui lui est opposée une mutuelle indépendance, contracte l'engagement de ne pas délivrer de constitutions dans les circonscriptions des royaumes respectifs; et dans le laps de temps qui s'écoule de 1768 à 1773, la Maçonnerie, toujours en butte aux capricieux vouloirs de ses continuels détracteurs, livrée d'une part à la jalousie croissante de la Grande-Loge française; de l'autre, par les constants efforts de la Grande-Loge anglaise à maintenir son droit; dévorées toutes deux par l'esprit d'innovation, d'incertitude et de défiance; abandonnées, dis-je, à la remorque des cabales civiles, elles sont arrivées à ce 1773, où la Grande-Loge de France, après avoir mis de côté le nom de *Grande-Loge nationale* comme celui de *Grande-Loge anglaise de France*, a fini par s'arrêter à celui de *Grand-Orient*, en attendant qu'un besoin spécieux l'oblige à changer encore.

» A ce 1773, de néfaste mémoire, appartient de redire quelle fut la conduite de ce Grand-Orient à la Folie-Titon, rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine, lors de l'installation de son grand maître.

» Les vainqueurs ne furent ni modestes, ni modérés, ajoute, page 57 du même ouvrage, l'écrivain du Grand-Orient; la Grande-Loge anglaise résiste malgré son petit nombre, et déclare hautement la Grande-Loge nationale

ou Grand-Orient schismatique et usurpateur.

» La vérité s'est fait entendre ; son écho va frapper droit au cœur du Sénat triomphant ; et pour éviter d'entrer en lice ou d'avoir à rendre compte au Juge impartial des hommes, il revient sur lui-même, flatte la Grande-Loge anglaise qu'il veut perdre, lui propose un concordat ; celle-ci l'accepte, et l'auteur conclut ici, que de là date la première origine du Grand-Orient, et ses droits sur les grades écossais.

» La Grande-Loge anglaise de France est votre mère ; pour ne pas avoir à la reconnaître, ainsi que votre origine, vous effacez, sous un faux prétexte, son nom de vos annales en 1756. Mais ce qu'il y a de fâcheux pour vous, c'est que cette même mère n'a pas cessé de vivre ; qu'elle a été témoin impassible de vos continuelles métamorphoses, et ce, je le répète, sans vous dire un mot, un seul mot.

» Cependant le silence vous porte ombrage ; ce n'est point assez d'avoir imité le frelon et d'avoir dépossédé l'abeille de sa propriété, vous voulez encore la proscrire de son foyer protecteur !... Le cri d'usurpation qu'elle fait entendre vous a fait pâlir, et le mot *concordat* est sorti de votre bouche ; elle y répond par celui d'*union*. Alors les partis se rapprochent ; un vaste flanc lui est ouvert ; elle croit voler dans les bras d'un fils repentant : vaine illusion ! elle est tombée dans le piége d'un perfide, qui, non content de l'avoir dépouillée de son nom et de son bien, veut, pour mettre

le comble à son envahissement, l'étouffer à jamais dans son foyer infanticide.

» 1775 atteste votre prospérité, et cependant, dites-vous, cette Grande-Loge agonisante délivre encore huit constitutions aux Loges de Paris, et un plus grand nombre en province, grâce au zèle d'anciens et fidèles Maçons.

» Mais les années se succèdent avec rapidité; les faits se tronquent, les ressentiments vieillissent, les diverses puissances s'éloignent ou se rapprochent, et dans ce conflit d'actions et de diversités, 1791 sonne, et cette Grande-Loge anglaise de France, après une lutte inégale et longue, fut obligée de céder à la force et d'interrompre des réunions qu'elle avait maintenues jusque là, parce que les événements de la révolution se pressaient, et que plusieurs membres de cet atelier ne pouvaient partager les principes politiques de ces jours d'épreuves.

« Le sage résiste à l'orage, poursuit le publiciste, mais il ne le brave pas. » 1799 ramène le calme avec lui, le cauchemar du Grand-Orient, c'est-à-dire les débris de la Grande-Loge anglaise.

« Ici, reprend le narrateur idolâtre, p. 216, » nous avouons de bonne foi que le plus grand » succès ne peut effacer la violation des prin- » cipes, et jusqu'à l'année 1799 la Grande-Loge » pouvait accuser d'usurpation son heureux an- » tagoniste. Mais, depuis !..... *vanitas vani-* » *tatum*, et rien de plus. »

» Chassez le naturel, il revient au galop,

dit-on; c'est ce que ne manque pas de faire l'écrivain du Grand-Orient : nouveau Pylade, il se doit à l'Oreste qui demande sans cesse à notre Suprême-Conseil son parchemin d'aînesse, tout en s'abstenant d'exhiber le sien; car, quand on méconnaît son origine, on n'est pas flatté d'étaler à l'œil de l'observateur un blason sur lequel figure le maître de danse Lacorne, confident secret du comte de Clermont, et substitut particulier du grand maître, de 1744.

» Voilà pourquoi depuis 1799 on a vu grandir le schisme. Cependant à cette époque un nouveau traité d'union est conclu selon le désir des membres de la Grande-Loge, et considéré comme fusion par ceux du Grand-Orient. Encore nouvelle rupture, nouveaux débats. Enfin 1804 arrive; un dernier concordat semble tout concilier. Le sénat écossais a voulu s'unir et non s'anéantir ; et le Grand-Orient, comme par le passé, amortir cette alliance nouvelle dans son urne de fusion.

» Ici, mes frères, nous touchons à la corde qui fait vibrer toutes les prétentions; et sans le vouloir, sans le chercher, et même sans avoir la faveur de les connaître, je me trouve en contradiction avec une puissance que je respecte, des Maçons que j'estime, tout en répétant que je suis fâché de ne pas me trouver d'accord avec les prétentions du Grand-Orient, celles de l'illustre frère J. C. B. et du rapporteur Lefèvre-Daumale, parce que, selon moi, une nationalité ne saurait s'anéantir; qu'il en est de même d'un rite, et que si dans

ce rite, quel qu'il soit, il se trouve des renégats, des gastronomes disposés à vendre leur droit d'aînesse au même prix qu'Esaü, et des spéculateurs assez fourbes pour se les approprier, qu'on ne vienne pas applaudir à de pareils contrats, ni invoquer une loyauté et des droits qui ne sont acquis que par la substitution ou la force.

» Les révolutions ont détruit la nation hébraïque, l'empire des Pharaons, des Persans et des Grecs ; eh bien ! malgré les siècles et les traités des hommes, ce peuple errant d'Israël revendique encore ses droits, comme les revendiquaient les Hellènes, comme les revendiquent les Persans et les Egyptiens, comme les revendiquent les Polonais, comme nous, Ecossais, revendiquons celui de nos pères.... Ce droit, cet héritage du Grand-Orient, gardez-le, qu'il vous profite, qu'il vous serve de *memorandum.* Et puisque ce pacte d'union, reproduit et méconnu tant de fois, et en dernier ressort le 29 mars 1827, n'a pu vous convenir, laissez-nous donc vivre en paix, et n'imposez pas arbitrairement à ceux qui comprennent la Maçonnerie philosophique des interdictions que la fraternité repousse et que la raison condamne sans ménagement.

» Les illustrations civiles et militaires qui nous régissent et qui font l'orgueil de la patrie, l'impartialité de l'histoire, votre marche défiante et vos discours antimaçonniques, nous sont garants d'une cause juste, d'une cause sacrée, et des prérogatives que mon degré et mon respect pour le sénat qui nous gou-

verne ne me permettent pas d'approfondir plus avant.

» Je laisse donc à la puissance dogmatique qui nous régit le soin de redresser cette origine.

» Ce qu'il m'importait de vous prouver, c'est que 1725 est moins âgé que 1150; que l'antique rite écossais a cela de plus vieux que le moderne rite de France, notre compatriote; que le bon sens n'admet pas que le fils puisse exister avant le père ; que les codes sociaux de tous les pays condamnent tout enfant qui méconnaît le respect filial ; et qu'enfin la nature se révolte contre tout pouvoir qui contrevient à ses lois.

» Aime l'homme vertueux quel qu'il soit ; il doit être ton ami ; tu dois être son frère, a dit le savant auteur de cette loi naturelle sur laquelle il semble que la Maçonnerie ait fondé son empire, ce culte universel, cette immense famille qui peuple la terre, et dont les fruits précieux germent de toute part.

DROITS COMMUNS DE TOUS LES MAÇONS.

» Il est démontré que le nombre ne constitue pas le droit, que la force physique n'enfante ni la justice ni l'union; que l'abus de l'un et de l'autre de ces pouvoirs produit l'arbitraire. Or, je le demande, chacun des articles des réglements généraux du Grand-Orient ne sont-ils pas entachés de ce vice originel qui domine ces législateurs ?

»N'est-ce pas de l'arbitraire que d'interdire aux Maçons de l'obédience du rite français de fréquenter leurs frères du Suprême-Conseil ?

»Quoi ! parce que le hasard aura conduit mes pas dans le temple de Luther plutôt que dans celui du Christ, vous prétendez que ma prière ne sera pas accueillie de l'Eternel ; et pour me punir de mon ignorance, vous osez me traiter en paria !... Qu'il y ait des esprits intolérants chargés de mettre le comble à cette inique doctrine, je ne suis pas venu dans cet asile de paix pour m'entretenir d'eux ; mais j'y suis entré avec la conviction de la cause que je viens défendre, avec la conviction sincère d'un croyant impartial, d'un Maçon indépendant.

»Deux religions ne se pratiquent que dans le temple, dites-vous, frère Daumale ? auriez-vous oublié votre initiation dans l'Ordre ? ne vous rappelez-vous pas que les Maçons n'ont qu'un temple, que le sanctuaire représente l'univers ; qu'il est un pour les enfants de la grande famille, et qu'il n'y a qu'un culte, un Grand Architecte pour tous les rites. Et ces mêmes rites cessent-ils d'être, hors de votre juridiction, ce qu'ils sont partout ? Est-ce un rapporteur du sénat par excellence qui s'exprime ainsi ? est-ce bien un Maçon, la pensée d'un philanthrope qui se dessine sur le papier et cherche un refuge dans les cœurs de ses frères ? Pour la dignité de ce rapporteur, pour l'honneur du pouvoir auquel il appartient, je souhaite que le temps nous

persuade du contraire; cependant vous reconnaîtrez avec nous qu'il y a unité d'exécution et non deux doctrines dans l'école perpétuelle, qu'elles soient enseignées par un nègre ou par un blanc, le Grand-Orient ou le Suprême-Conseil, que les adeptes n'en appartiennent pas moins à cette école philosophique que vous cherchez en vain à diviser, à cette école dans le sein de laquelle je vous engage de rentrer pour étudier le droit fraternel.

» Persister dans la voie du rapport, c'est mettre en action la fable du loup et de l'agneau, faire de l'escobarderie de ce que vous appelez l'unité fraternelle, et me forcer enfin à bénir le hasard qui me conduit dans le temple, où tous les vœux sont favorablement accueillis, toutes les infortunes secourues, et les hommes de bien reçus sans distinction de couleurs, rangs, pays, croyances ou rites.

» Parce que nous ne sommes pas soumis à votre férule, à votre verge de fer, croyez-vous avoir le droit de paralyser l'élan du cœur, celui de la bienfaisance? Pensez-vous bonnement, parce que, dans une absence de raison, vous nous aurez renié pour vos frères, que nous serons aussitôt déchus de ce doux titre?

» *Ce droit*, frère Daumale, n'appartient à aucune puissance de ce bas monde; à aucune d'elles de l'exploiter sans faire de l'arbitraire. C'est vous prouver, comme à l'illustre frère Bouilly, que nous savons comprendre cette

Maçonnerie universelle, cosmopolite, dont il est parlé page 80 de l'œuvre déjà citée.

» Oh! si nos cœurs se comprennent, ainsi que nos désirs, pourquoi vois-je le vénérable nom de votre représentant particulier du grand maître sanctionner cette circulaire du Grand-Orient? Aurait-on trompé sa bonne foi, aurait-il menti à sa conscience, oublié les trois mots sentencieux : *Paix, Union, Fraternité*, inscrits en lettres italiques sur le libelle du sénat, qui dit les avoir pris pour devise ?

» Est-ce donc rechercher la paix, répondre en Maçon, que de vouloir interdire cette union, que le monde maçonnique sollicite en vain ?

» Est-ce de la fraternité, que d'user d'une apparente influence pour agiter la torche de la discorde dans les rangs de la grande famille ?

» Est-ce de la fraternité, que d'insinuer la calomnie, le mensonge, chez vos adeptes ? Depuis long-temps, les portes de nos temples, nos bras, nos cœurs et nos bourses leur sont ouvertes ; depuis long-temps, ils sont à même de nous juger, et de voir de quel côté gît la fraternité et l'égoïsme.

Depuis long-temps, je le répète, ils peuvent apprécier le prix que nous attachons à la paix, l'union et la fraternité ; le respect que nous avons pour toutes les puissances dogmatiques qui régissent l'Ordre.

» Le temps est un grand maître ; qu'on le consulte, qu'on nous confonde ensuite, si nous avons dévié un instant à cette devise de *Tolérance* qui flotte sur nos bannières.

» Le Suprême-Conseil de France n'a pas de loi qui menace le frère qui aura visité, assisté et pressé la main de son frère ; pas de marteau pour frapper de son stigmate le violateur du droit divin ; pas de menaces à opposer à des disciples qui comprennent les obligations et les devoirs qu'ils se sont volontairement imposés.

» Et quand les exactions d'un pouvoir inquisitorial vous faisaient hausser les épaules en 1838 ; quand les foudres du Vatican, qu'on cherchait à ébranler contre nos frères de Belgique, réveillaient les craintes des enfants d'Hiram et l'indignation de tous les hommes sensés, vous voulez aussi parler d'interdiction et d'anathème ! Ne craignez-vous pas de passer pour un Nabuchodonosor, qui se fit abattre pour avoir voulu contraindre ses sujets à l'adoration de sa statue? ou préférez-vous qu'on vous compare à ce Gesler, qui voulait obliger les Helvétiens à saluer son bonnet? Non, je ne puis admettre cette hypothèse injurieuse, et je suis prêt à déchirer ces pages, à désavouer ces répliques que vous avez provoquées et arrachées, pour ainsi dire, à la contemplation méditative d'un observateur qui se croit maintenant en droit de vous demander ce que vous avez fait, ce que vous prétendez faire de ce peuple de frères, que vous excitez comme une meute à s'entredéchirer à jamais.

» Oui, je suis prêt à désavouer ces lignes, si votre bonne foi veut faire justice et désavouer la calomnie des vôtres, et faire re-

connaître qu'il n'est aucunes lois qui contraignent les enfants de la mère loge à se soumettre à votre bon plaisir.

» Ces enfants, dis-je, ne songent pas, ne veulent pas vous dépouiller d'un héritage qui leur appartient, et dont vous jouissez à leur détriment; mais ils ne peuvent céder un droit originel duquel ils sont dépositaires. Quand ils vous ont proposé l'union la plus sincère, pourquoi la refusiez-vous? pourquoi cherchâtes-vous toujours à vous emparer de l'autorité, avec laquelle vous paradez aujourd'hui? Répondez. Mais, non: une réponse loyale serait une condamnation, et vous ne la ferez pas; vous ne pourriez la faire sans reconnaître que vous avez violé la vérité...... Je le demande encore: quelle foi pourrait-on ajouter aux promesses de celui qui se fait un devoir de renier son frère; à celui qui l'outrage, le provoque; à celui qui ne peut souffrir qu'une autre voie que la sienne soit ouverte aux malheureux; à celui qui ne peut vivre ni supporter les regards d'un autre lui-même, ni deux confraternités sur le même sol?...

» Ah! il est de ces vérités qu'on hésite à mettre au jour. Il est dans la vie de ces actes que l'indignation la plus modérée ne peut s'empêcher de flétrir...

» Ainsi, après avoir nagé sur un océan fabuleux, au milieu des contradictions qu'on a mises effrontément comme de l'historique sous les yeux des crédules de notre époque, on leur dit avec cette ironie qu'on qualifie de

bonne foi : A nous seuls appartient le pouvoir suprême ; à nous seuls le droit d'exercer une autorité que les siècles nous ont léguée ; que les plus antiques traditions ne peuvent égaler. Adam même n'est qu'un marmot à côté de notre sublime origine ; c'est vous prouver assez à qui les Maçons des cinq parties du monde doivent leur existence....

» Après avoir passé de l'erreur la plus grossière à l'insulte la plus inconvenante, on ajoute : « Jamais le Grand-Orient n'a demandé » la moindre chose à l'association dite Su- » prême-Conseil ; il eût méconnu par là sa » force et sa dignité. Il a dit : Nous ne vous » reconnaissons pas le degré d'autorité que » vous vous attribuez. »

» N'est-ce pas nier encore les négociations, la note remise le jeudi 30 novembre 1826 à notre grand commandeur le duc de Choiseul par l'entremise du général Duverger, et la page 219 de votre chroniqueur J.-C. B.; passer sous silence les ouvertures faites il y a peu d'années à cet illustre frère, auquel vous fîtes présenter un des insignes d'une grande maîtrise et force cordons, que la noblesse de notre grand commandeur se refusa d'accepter sans avoir obtenu l'agrément des illustres frères desquels il tenait sa puissance, ajoutant, et ici je cite mot pour mot les paroles de feu notre bien regretté frère :

« Si le Grand-Orient veut revoir le plan » proposé le 29 mars 1827, qu'il nomme des » commissaires munis de pouvoirs, nous agi-

» rons de même ; mais le Suprême-Conseil
» veut une union sincère sans fusion, attendu
» qu'il ne dépend pas de lui de souscrire à la
» volonté du Grand-Orient, et qu'il ne veut
» pas prêter la main à l'anéantissement d'un
» rite dont la vitalité et l'antique tradition fut
» confiée à la loyauté du Suprême-Conseil de
» France, auquel l'honneur me lie pour tou-
» jours, ainsi qu'à ce rite ancien; poursuivant
» que ce motif, franchement exprimé au nom
» de ses frères, ne doit pas arrêter le Grand-
» Orient dans les négociations qu'il lui pro-
» pose, et qu'il attend ses commissaires pour
» renouer les projets des deux camps, qui
» végètent dans l'attente de cette union qu'on
» élude. »

» Ces commissaires, cette réponse, sont encore attendus, à moins que celle-ci existe dans le rapport que l'on vient de vous lire, et qui nous accuse aujourd'hui de vouloir tout envahir et renverser. Oui, mes frères, quels que soient votre bonne conduite, vos mœurs épurées et votre respect pour ce Grand-Orient, vous êtes traduits à sa barre et accusés de prêcher la défection dans les rangs de ceux qu'il administre, et considérés comme des intrigants qui exploitent l'initiation irrégulière comme une branche de commerce qui s'exercerait clandestinement à contrefaire une industrie qui ne lui appartiendrait pas.

» A tant de mensonges, de calomnies et de turpitudes, je ne veux plus opposer que ces mots :

» Que ceux qui ajoutent foi à cette honteuse diffamation viennent nous visiter, faire appel aux Maçons de l'obédience du Suprême-Conseil; ils verront si nous ne sommes pas dignes d'eux ; ils reconnaîtront que les initiés d'Ecosse ou de France sont tous de la même famille que la Maçonnerie : la raison, la morale, n'en connaissent pas deux; et que les cœurs soumis aux divers rites ne brûlent qu'un encens, ne consacrent que sur un autel, ne vénèrent qu'un Grand Architecte de l'Univers, et ne respirent ici-bas que pour une seule fraternité, une même philosophie.

» Mais pardon, mes frères, si j'ai fait abus de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée, et si dans ma narration je me suis écarté de cet esprit de réserve que la bienséance recommande. Seul mis en scène, je me serais contenté de gémir, et me serais tu ; mais comme représentant de la respectable loge chapitrale des *Hospitaliers Français*, fille cadette de ce Suprême-Conseil si injustement provoqué, je devais répondre et rendre compte à ceux d'entre nous que j'ai initiés à nos mystères, quand je fonctionnais comme premier parmi mes égaux.

» Oui, mes jeunes frères, cette satisfaction vous était due ; et si quand vous vous êtes présentés dans le Temple pour y recevoir l'accolade fraternelle, on s'est abstenu de vous entretenir de régularité, d'ancien et de moderne, d'Ecossais ou de Français, et des sourdes rivalités qui existaient en Maçonne-

rie, c'est qu'on espérait alors en entrevoir le terme.

» Ce terme, nous le désirons tous bien ardemment ; mais en attendant sa venue, rassurez-vous ; vous n'avez point à rougir de votre origine, de l'étendard que vous suivez, des noms, de la puissance qui nous gouverne, de ce brillant état-major qui porte ombrage au Grand-Orient qui, dans sa paternelle bonté, le traite comme vous de révolutionnaire et d'irrégulier, et auquel il défend, comme à vous, l'entrée de ce Temple que la haute et judicieuse philosophie institua pour l'enseignement de la loi naturelle et la perfectibilité du genre humain.

» Frère Lefèvre Daumale, je me résume, et crois en avoir dit assez pour vous faire connaître que l'Ecossais respire plus franchement que vous cette union, qu'on a toujours éludée dans le mot fusion; que le Maçon écossais comprend mieux que ses adversaires cette fraternité qu'on répudie, et cette paix qu'on sacrifie à un sot orgueil, à un vil intérêt. Oui, je le répète, à un vil intérêt, à une sotte vanité; car, si dès aujourd'hui, le Suprême-Conseil voulait abandonner ses prétentions et se fondre à jamais dans le Grand-Orient, demain cette puissance serait heureuse et fière de fraterniser avec nous, et plus heureuse encore de pouvoir donner essor à son ambition, et de trouver les moyens de grossir son tribut financier, en qui gît tout entier son amour fraternel, hors duquel et sans lequel il n'y a pas et ne saurait y avoir du salut.»

A peine le vénérable a-t-il cessé de parler, que l'illustre frère Albert de Montémont émet le désir de voir se propager cette réplique dans le monde maçonnique. Cette expression étant toute la pensée de l'illustre frère comte de Chabrillan, qui, se déclarant l'interprète des sentiments fraternels qui n'ont cessé de germer dans les cœurs du Suprême-Conseil, se complaît à confirmer que jamais cette puissance ne se départira de cette maxime de tolérance qu'elle a proclamée et suivie jusque alors à l'égard de tous les Maçons dignes de ce titre, quelles que soient leurs obédiences, l'illustre frère remercie le respectable frère Rétif de la Bretonne au nom du Suprême-Conseil, et témoigne, comme l'illustre frère Albert Montémont, le désir de voir l'illustre frère Juge, son ami, qu'il regrette de ne pas voir à ses côtés, reproduire, dans l'œuvre de publicité maçonnique qu'il dirige si bien, le compte rendu de cette séance solennelle. Aussitôt, un frère, envoyé par l'illustre frère Juge, renouvelle l'objet de sa double mission, et le vénérable lui dit qu'il s'empressera d'y répondre, ainsi qu'à la demande du dépôt aux archives, demandé par la respectable Loge.

Un devoir sacré, une dette de cœur, reste à payer ; le vénérable, debout et à l'ordre, ainsi que tous les assistants, prononce l'allocution suivante :

« Très-illustres, très-respectables, très-chers frères visiteurs,

» Soyez les bien venus, oui, soyez-le aujourd'hui comme vous l'avez été et le serez toutes les fois qu'il vous sera permis de nous consacrer un instant. Au nom de ce respectable atelier, je prends acte de votre bon souvenir, avec promesse de répondre à votre fraternelle courtoisie, quand vos travaux nous en fourniront l'occasion.

» Il est à désirer, mes frères, que l'isolement qui règne entre les sœurs de notre Orient de Paris cesse. Nos serments, l'amour de la confraternité, la dignité de l'Ordre, nous imposent ce rapprochement, cette union, que l'orgueil se fait un malin plaisir de paralyser.

» Maçons de tous les rites, en est-il un de vous qui voulût souscrire à l'acte qui défend au frère de visiter son frère ; au frère que la nature lui a donné, que nos dogmes lui commandent d'aimer, de défendre et secourir? Répondez, en est-il un, un seul qui voulût refuser le baiser de paix et repousser la main de cette amitié que nous lui tendons sans cesse? Ah! s'il en était ainsi, l'égalité et la fraternité maçonnique ne seraient plus qu'un mensonge, et ses adeptes autant de jongleurs exploitant à leur profit la crédulité de ceux qui tomberaient dans leurs lacs.

» Frères du dix-neuvième siècle, votre raison, vos connaissances, votre dignité de Maçon, et le respect que vous devez à notre antique institution, dans la personne de chacun

de ses disciples, vous apprendront mieux que ne pourraient vous l'exprimer mes faibles paroles, ce que vous devez penser et faire de tout édit contraire à l'unité de la grande famille.

»Le cœur toujours plein d'espérance, et fort de la haute maxime qui nous conduit au même but, nous allons, en employant les antiques acclamations conservées par l'usage, vous exprimer plus maçonniquement ce que nous éprouvons de plaisir, d'espoir et de bonheur à vous compter sur nos colonnes. Hospitaliers français, pour célébrer un jour qui doit faire époque dans nos annales et nous rappeler la visite qui nous est rendue malgré l'anathème qui gronde sur nos têtes et sur celles des frères qui nous ont compris, joignez-vous à votre vénérable pour exprimer nos transports et tout ce que ressent le sympathique élan du cœur.»

La triple batterie semble exprimer par sa vivacité et son ensemble tout ce qui ne peut se dire et retracer par la parole et le burin.

Le très-respectable et parfait frère Albert Montémont répond au nom des très-chers frères visiteurs, et couvre la batterie de la respectable loge. «Prouvons à nos frères du *Rite moderne*, ajoute le vénérable, qu'il est dans nos temples un écho qui répond aussi bien au vivat du Grand-Orient qu'à l'houzzai du Suprême-Conseil de France.» Et au même instant les acclamations se confondent de l'est au sud, et du sud au nord.

Le vénérable, après avoir consulté les colonnes, afin de savoir s'il n'y a rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, et du respectable atelier en particulier, annonce que le tronc de bienfaisance et le sac des propositions vont circuler. Il propose que le produit de ce premier soit accordé à la veuve de l'un de nos officiers, récemment décédé ; le respectable frère ajoute que ce motif seul a pu lui faire prendre l'initiative de cette proposition toute philanthropique. Les colonnes consultées, vu leur silence et les conclusions favorables du frère orateur, la respectable loge arrête que le produit de la collecte du jour sera remis, par les soins de son hospitalier, à l'infortunée qui fait entendre son cri de détresse. Le deuxième contient une proposition de l'impression de la réfutation du frère Rétif (renvoyée au comité).

Les travaux de loge étant épuisés, le vénérable les suspend pour passer à ceux du banquet.

Thiers ∴

1851

TRAVAUX DU BANQUET.

Une gaieté décente préside à ces nouveaux travaux. Au moment indiqué par nos usages traditionnels, le silence se rétablit, et après avoir fait prendre les précautions d'usage, le vénérable commande la première santé; c'est celle de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, et de son auguste famille.

Cette santé est portée avec respect, dévouement et patriotisme, et les paroles pleines de nobles pensées dont le vénérable accompagne chaque feu, font naître les plus vifs applaudissements.

A ce toast succède celui en l'honneur du Suprême-Conseil de France et des Suprêmes-Conseils confédérés, et le vénérable y joint celui du GRAND-ORIENT DE FRANCE et de toutes les juridictions maçonniques. Les vœux les plus sincères sont exprimés pour appeler l'union parmi les diverses puissances disséminées sur tous les points du globe.

Le très-illustre frère comte de Chabrillan se rend l'interprète des chefs de l'écossisme, et adresse à la loge les remerciements du Suprême-Conseil de France.

Les santés du vénérable, des surveillants,

et des officiers dignitaires de la loge, sont ensuite portées; celles des très-chers frères visiteurs y succède. Le très-excellent et puissant frère Albert Montémont répond à cette dernière santé.

Le vénérable ayant mis la loge en récréation décente, accorde la parole au très-respectable frère Benezech, ex-vénérable, qui gratifie l'atelier du cantique suivant :

On nous a dit qu'il régnait sur la terre
Bien des travers, de la confusion;
Et que sur l'un et sur l'autre hémisphère
On ne voyait que désolation.
Pour corriger dans la famille humaine
Tous les abus qui naissent des excès,
Déracinons la discorde et la haine,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Quand pour un mot s'élèvent des disputes,
Quand bien ou mal on croit avoir raison,
Ne voit-on pas se terminer ces luttes
Par un accord qui n'est pas le pardon ?
Mais entre nous, si par hasard s'agite
Un long débat qui troublerait la paix,
A pardonner aussitôt on s'excite,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Celui qui veut rester stationnaire
Gronde sans cesse et puis maudit tout bas;
Cet écrivain de la vive lumière
Fait rejaillir cet esprit qu'il n'a pas.

Ses sentiments ne seront pas les nôtres,
Tous nos efforts tendent vers le progrès;
Instruisons-nous, pour instruire les autres;
C'est le devoir des Maçons écossais.

Qu'un rit jaloux vienne lancer sa foudre
Contre le nôtre, il faut en rire, hélas!
A nous soumettre il voudrait nous résoudre,
En provoquant le danger des combats;
Loin de sévir contre son arrogance,
Qu'à Dieu pour lui s'adressent nos souhaits;
Comme toujours prêchons la tolérance,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Depuis vingt ans brille notre bannière,
Depuis vingt ans, en fidèles Maçons,
Quelle que soit la patrie d'un frère,
Son rit, son rang, chez nous nous l'accueillons,
Jamais en vain l'homme dans la souffrance
N'implorera l'Hospitalier français;
Faire le bien, soulager l'indigence,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Le très-respectable frère Rétif de la Bretonne, vénérable titulaire, prend ensuite la parole et fait entendre le cantique suivant :

LA GRANDE FAMILLE.

Air *de l'Aveugle.*

Malgré l'hiver, le fracas des tempêtes,
Et l'ennemi de la fécondité,

Fils de la veuve, accourez à nos fêtes
Pour partager notre félicité ;
Dans ce foyer le feu commun pétille,
On ne saurait comprimer son élan ;
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Si tout ici respire l'allégresse,
Quand l'univers s'épuise en vain regrets,
C'est que l'espoir dissipe la tristesse,
Et peut changer l'aspect des noirs cyprès.
En attendant que l'astre du jour brille
Et mette un frein au fougueux Océan,
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Ralliez-vous à cette tolérance
Que vous suivez dans le temple écossais.
Persévérez ; la vérité s'avance,
Et garantit votre droit, vos succès,
Riez du fou qui vous cherche castille,
Des rêves creux d'un aveugle Titan ;
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Le vrai Maçon méconnaît-il son frère ?
Refuse-t-il de lui tendre la main ?
Du malheureux n'est-il pas tributaire ?
Fuit-il Abel pour protéger Caïn ?
S'enflamme-t-il pour la moindre vétille ?
Des préjugés se fait-il partisan ?
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Ah! puisse-t-on exaucer ma prière,
Et mettre fin à ces honteux conflits!
Puissions-nous avant l'heure dernière
Voir l'unité confondre tous les rits!
Pour donner jour au progrès qui pointille,
Et ranimer l'œuvre du pélican,
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

De vifs applaudissements témoignent à ces frères tout le plaisir que l'atelier a eu à les entendre.

Le dernier toast, consacré à tous les enfants de la veuve, est proposé par le vénérable, qui l'annonce ainsi :

« Cette santé, mes frères, que l'écho de la ville comme celui des déserts fait entendre de toutes parts, est celle de tous les Maçons répandus sur les deux hémisphères, heureux ou malheureux, libres ou dans les fers, fixés ou voyageurs. C'est pour une santé si sacrée, une santé si précieuse aux amis de l'humanité, que je vous invite à tripler vos efforts pour donner à ce toast toute la précision et le retentissement possible.

PREMIER TOAST.

» Au serment qui nous lie à tous les hommes vertueux du globe!

DEUXIÈME TOAST.

» Au désir ardent que nous avons de les savoir heureux et unis comme nous le sommes!

TROISIÈME TOAST.

» Puissent-ils entendre nos vœux et recevoir du Grand Architecte que nous invoquons pour eux, paix, liberté, prospérité et longue vie ! »

Ce toast est porté avec le sentiment philanthropique des vrais Maçons. Minuit plein, après avoir entonné le cantique de clôture et fait circuler le baiser d'amitié ;

Le vénérable ferme les travaux par les signes, batteries et acclamations voulues, et tous les frères se retirent en paix, après avoir prêté le serment du silence.

Certifié conforme :

Le Vénérable : L. RÉTIF DE LA BRETONNE.

Le 1er Surveillant,
DEGUERNEL.

Le 2e Surveillant,
DUMONT.

Vu par l'orateur : REBOULEAU.

Par Mandement :
Le Secrétaire, BEAUX.

Timbré par nous, *Garde des sceaux,*
SOUPIROT.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

